



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil tenue le **mardi 9 juin 2026 à 19 h** à la mairie située au 110, rue des Loisirs à Saint-Pierre-les-Becquets.

À laquelle sont présents :

Monsieur François Pépin, maire
Monsieur Dominic Beaudoin, conseiller siège no 2
Monsieur Yvon Potvin, conseiller siège no 3
Madame Brigitte Bourgeois, conseillère siège no 4
Madame Cathy Maheux, conseillère siège no 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur François Pépin.

Est également présente :

Madame Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière.

Sont absents :

Monsieur Louis-Vincent Legault, conseiller siège no 1
Monsieur Michaël Tousignant, conseiller siège no 5

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2026
4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE
5. COMITÉS
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 7.1 Approbation du paiement des dépenses mensuelles
 - 7.2 Rapport du maire
 - 7.3 Adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus numéro 2026-13
 - 7.4 Accompagnement pour le maintien de l'équité salariale (reporté)
 - 7.5 Participation du maire au Congrès 2026 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
 - 7.6 Adhésion à l'ADMQ - greffière-trésorière adjointe
 - 7.7 Renouvellement du domaine - Sogetel
 - 7.8 Dénonciation des coupures dans le Programme Emplois d'Été Canada - appui
 - 7.9 Appui pour la défense de l'intégrité de la gestion de l'offre dans le contexte de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM)
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
9. RÉSEAU ROUTIER
 - 9.1 Embauche d'un inspecteur adjoint aux travaux publics
 - 9.2 Haie de cèdres – écocentre (reporté)



N° de résolution
ou annotation
131-06-2026

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Maheux
APPUYÉE DE : Monsieur Dominic Beaudoin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

132-06-2026

3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Beaudoin
APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2026 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de correspondance est déposée et le conseil en prend acte.

5. COMITÉS

La fête familiale aura lieu le 22 août au Parc du Presbytère. En cas de pluie le spectacle aura lieu dans l'église.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 05 et se termine à 19 h 09.

7. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

133-06-2026

7.1. Approbation du paiement des dépenses mensuelles

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Bourgeois
APPUYÉE DE : Madame Cathy Maheux



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

ATTENDU que la greffière-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

ATTENDU que la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;

ATTENDU que l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens;

ATTENDU qu'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics;

ATTENDU qu'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élu(e) municipal(e), d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens;

ATTENDU que ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues;

ATTENDU que ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

ATTENDU que tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil;

ATTENDU qu'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Beaudoin

APPUYÉ DE : Madame Brigitte Bourgeois

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets adopte le règlement # 2026-13 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4. Accompagnement pour le maintien de l'équité salariale

Ce point est reporté.



N° de résolution
ou annotation

138-06-2026

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

QUE la cotisation annuelle transférable de 512 \$ pour l'année 2026 soit appliquée au dossier de Madame Stéphanie Gendron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.7. Renouvellement du domaine - Sogetel

ATTENDU que le nom de domaine « st-pierre-les-becquets.qc.ca » arrivera à échéance le 26 juin 2026;

ATTENDU que ce nom de domaine est essentiel au fonctionnement du site Internet municipal ainsi qu'aux adresses courriel de la Municipalité;

ATTENDU que Sogetel offre les modalités de renouvellement suivantes :

- 1 an : 25,00 \$
- 3 ans : 70,00 \$
- 5 ans : 115,00 \$

ATTENDU que le conseil municipal désire procéder au renouvellement du nom de domaine pour une période de 5 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Maheux

APPUYÉE DE : Madame Brigitte Bourgeois

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement du nom de domaine « st-pierre-les-becquets.qc.ca » pour une période de 5 ans au coût de 115 \$, plus les taxes applicables;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer et transmettre tout document nécessaire afin de compléter le renouvellement du nom de domaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

139-06-2026

7.8. Dénonciation des coupures dans le Programme Emplois d'Été Canada - appui

ATTENDU que le Programme Emplois d'été Canada soutient financièrement l'embauche de jeunes âgées de 15 à 30 ans, permettant aux municipalités d'offrir des services de proximité essentiels à la population, notamment dans les domaines des loisirs, de la culture et des services municipaux;

ATTENDU que les jeunes engagés dans le cadre de ce Programme contribuent directement à la prestation des services qui sont essentiels pour le bon fonctionnement des familles, tels que les camps de jour municipaux, facilitant la conciliation travail-famille pour de nombreux citoyens;

ATTENDU que les coupures anticipées au Programme Emplois d'été Canada pour l'année 2026 auront pour effet de réduire considérablement la capacité des municipalités à maintenir ces services à la population;

ATTENDU que les incohérences observées entre les orientations du gouvernement du Québec et celles du gouvernement du Canada en matière



N° de résolution
ou annotation

141-06-2026

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

QUE le conseil demande au gouvernement du Canada de ne faire aucune concession qui pourrait compromettre la stabilité du secteur laitier, l'emploi local et la sécurité alimentaire;

QUE le conseil encourage le gouvernement du Canada à consulter les producteurs laitiers dans toutes les décisions ayant un impact sur le secteur, afin de garantir que leurs intérêts sont dûment pris en compte;

QUE le conseil considère que les fermes laitières participent activement à la vitalité des régions;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, au ministre responsable du Commerce Canada-États-Unis, des Affaires intergouvernementales et de l'Unité de l'économie canadienne, au bureau du Premier ministre du Canada et au député de Bécancour-Nicolet-Saurel-Alnôbak.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

9. RÉSEAU ROUTIER

9.1. Embauche d'un inspecteur adjoint aux travaux publics

ATTENDU que la Municipalité a procédé à un processus de recrutement afin de pourvoir un poste d'inspecteur adjoint aux travaux publics;

ATTENDU que des entrevues ont été réalisées et que la candidature de M. Danny Carignan a été retenue;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Maheux
APPUYÉE DE : Madame Brigitte Bourgeois

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de M. Danny Carignan à titre d'inspecteur adjoint aux travaux publics à compter du 29 juin 2026;

QUE les conditions de travail et la rémunération soient celles convenues lors des discussions entre la direction et le candidat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2. Haie de cèdres - écocentre

Ce point est reporté.

10. HYGIÈNE DU MILIEU



N° de résolution
ou annotation
144-06-2026

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

10.4. Mandat pour traitement contre les araignées

ATTENDU que la Municipalité souhaite procéder à un traitement préventif contre les araignées sur certains immeubles et infrastructures municipales;

ATTENDU que l'entreprise Maheu & Maheu a effectué ces traitements au cours de l'année précédente à la satisfaction de la Municipalité;

ATTENDU que Maheu & Maheu a confirmé le renouvellement de son offre de services aux mêmes tarifs que ceux de l'année précédente, soit :

- Garage municipal (caserne) : 200 \$;
- Presbytère : 250 \$;
- Bureau municipal et mairie : 250 \$;
- Parc Simon-Gervais : 150 \$;
- Quai municipal : 75 \$;
- Aréna municipal : 200 \$;

ATTENDU que le coût total des traitements s'élève à 1 125 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Beaudoin

APPUYÉ DE : Madame Brigitte Bourgeois

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate l'entreprise Maheu & Maheu afin d'effectuer les traitements contre les araignées aux bâtiments et infrastructures municipales mentionnés ci-dessus;

QUE la dépense totale de 1 125 \$, plus les taxes applicables, soit autorisée et imputée aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

145-06-2026

11.1. Carte cadeau - Finissants du 5e secondaire de l'École secondaire les Seigneuries

ATTENDU que la Municipalité prévoit des mesures visant à reconnaître et à encourager la persévérance scolaire des jeunes de la communauté;

ATTENDU qu'une action consiste à remettre un certificat-cadeau à chaque élève résidant sur le territoire de la Municipalité ayant obtenu son diplôme d'études secondaires de l'École secondaire Les Seigneuries;

ATTENDU que six élèves de la Municipalité ont obtenu leur diplôme d'études secondaires cette année;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Beaudoin

APPUYÉ DE : Madame Brigitte Bourgeois



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que le périmètre urbain de la Municipalité comprend plus de 20 hectares d'espaces vacants susceptibles d'accueillir du développement résidentiel;

ATTENDU qu'il y a lieu d'encadrer et de planifier le développement de ces espaces vacants à l'intérieur du périmètre urbain, notamment afin d'optimiser l'utilisation du territoire et de répondre aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), qui limitent l'agrandissement du périmètre urbain;

ATTENDU que le développement structuré de ces espaces vacants, incluant l'atteinte d'une densité résidentielle adéquate, est nécessaire afin d'assurer le dynamisme de la Municipalité, de rentabiliser les infrastructures existantes et de favoriser un milieu de vie de qualité;

ATTENDU que, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut adopter un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) afin de baliser la mise en valeur et le développement des secteurs vacants, notamment en encadrant la trame, les usages et la densité;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 16 avril 2026 par Cathy Maheux;

ATTENDU que le projet de règlement a été présenté à la consultation publique du 28 mai 2026 à 19 h;

ATTENDU que suite à la consultation publique, des critères sont ajustés, notamment pour assurer le passage et l'accès de la machinerie agricole. La zone R-12 est ajoutée au PAE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Beaudoin
APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets adopte le règlement # 2026-08 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE).

La conseillère Cathy Maheux s'abstient de participer aux discussions et au vote sur cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

148-06-2026

12.3. Adoption du règlement # 2026-09 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) # 2011-167

ATTENDU que le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets est en vigueur depuis le 19 avril 2013;



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets adopte le règlement # 2026-10 modifiant le plan d'urbanisme # 2011-158.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

150-06-2026

12.5. Adoption du règlement # 2016-12 modifiant le règlement de zonage # 2011-159

ATTENDU que le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

ATTENDU que, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets peut amender ledit règlement;

ATTENDU que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin de créer des nouvelles zones qui seront assujetties au règlement de PAE;

ATTENDU que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'ajuster les limites des zones à la rénovation cadastrale;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 16 avril 2026 par Louis-Vincent Legault;

ATTENDU que suite à l'avis de motion, la zone R-09 est supprimée puisqu'elle était en partie en zone agricole permanente. La zone R-10 devient R-09, R-11 devient R-10, R-12 devient R-11. La zone R-08 est réduite en superficie;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été présenté à la consultation publique du 28 mai 2026 à 19h;

ATTENDU que suite à l'adoption du premier projet, le découpage de la zone R-11 a été modifié pour inclure le lot 6591213 à la zone R-04. La zone R-12 est créée à partir du nouveau découpage de la zone R-11 et inclut le lot 6591215;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Bourgeois

APPUYÉE DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets adopte le second projet de règlement # 2026-12 modifiant le règlement de zonage # 2011-159.

La conseillère Cathy Maheux s'abstient de participer aux discussions et au vote sur cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13. LOISIRS ET CULTURE

151-06-2026

13.1. Assemblée annuelle du Réseau Biblio



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

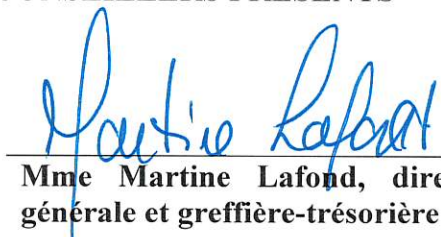
IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Maheux
APPUYÉE DE : Monsieur Dominic Beaudoin

ET RÉSOLU :

QUE la présente séance soit levée à 19 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS


M. François Pépin, maire


Mme Martine Lafond, directrice
générale et greffière-trésorière